

REGLEMENT DU CONCOURS D'ECRITURE « Concours de création de personnage - Créez le prochain personnage des Héros du CP ! » - LIRE DEMAIN - AUZOU EDITIONS

ARTICLE 1 - SOCIETES ORGANISATRICES ET OBJET DU CONCOURS

La société **LIRE DEMAIN**, SARL au capital de 5 000€, ayant pour siège social 24-32 rue des Amandiers 75020 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 522 813 815, représentée par son gérant, Monsieur Gauthier Auzou (ci-après dénommée « *LIRE DEMAIN* ») ;

ET

La société **AUZOU EDITIONS**, société par actions simplifiées, au capital de 699.916,00€, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 552 112 146, dont le siège social est situé au 24-32, rue des Amandiers 75020 PARIS, (ci-après dénommée « *AUZOU* ») ;

organisent un concours sans obligation d'achat, gratuit et intitulé « **Concours de création de personnage - Créez le prochain personnage des Héros du CP !** » (ci-après le « *Concours* »), publié à l'URL suivante : <https://lire-demain.fr/concours-heros-du-cp>.

AUZOU publie depuis 2020 une série d'albums jeunesse intitulée « *Les Héros du CP* », dont les auteurs principaux sont Joëlle Dreidemy et Marie-Désirée Martins, organisée par niveaux de lecture (4 niveaux : super débutant – niveau 1 – niveau 2 – niveau 3) et comprenant à date 15 albums tous niveaux confondus (ci-après la « *Série* », un Super Débutant, 8 niveau 1, 4 niveau 2, 2 niveau 3).

Le Concours est un concours d'écriture collective, écrit dans le cadre d'un projet de classe, mené par les enseignants. Il consiste en la création d'un nouveau personnage inspiré par la Série (ci-après le « *Personnage* »).

Les objectifs du Concours sont de :

- Faire travailler les élèves, ensemble, autour de la création d'un personnage : dans un contexte ludique mais aussi développer leur créativité et leur imaginaire ;
- Proposer aux enseignants une pédagogie de projet interdisciplinaire avec en finalité la création d'un personnage ;
- Créer du lien pour les enfants entre l'écriture et la lecture de livres pour la jeunesse.

Le présent règlement (ci-après le « *Règlement* ») définit les règles applicables au Concours.

ARTICLE 2 - EXCLUSIONS ET RESTRICTIONS A LA PARTICIPATION

La participation au Concours implique l'acceptation sans aucune réserve du participant (ci-après le « *Participant* ») au Règlement et au principe du Concours dont il est réputé avoir pris connaissance.

La participation au Concours est conditionnée à l'acceptation du Règlement.

Le Concours est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel de LIRE DEMAIN et de AUZOU, de ses sociétés affiliées (ses filiales, sociétés sœurs ou sociétés la contrôlant) et d'une façon générale des sociétés participant à la mise en œuvre du Concours. Cette exclusion s'étend également aux familles (conjoint, enfants, parents, frères et sœurs) des membres du personnel des sociétés susvisées.

Les Participants, ou leurs représentants légaux le cas échéant, s'engagent à fournir un justificatif d'identité à première demande de LIRE DEMAIN ou de AUZOU.

Il est précisé qu'une personne souhaitant participer au Concours est identifiée par ses nom, prénom, numéro de téléphone, adresse postale, email ainsi que nom, numéro de téléphone, adresse email, adresse postale de l'établissement scolaire maternelle ou élémentaire au sein de laquelle elle est employée, la classe auprès de laquelle elle enseigne, et le code UAI, indiqués par elle-même ou enregistrés automatiquement (ci-après les « *Coordonnées* »).

Les personnes souhaitant participer doivent être des enseignants des classes maternelle (GS), élémentaire (CP) ou de double niveau comprenant la GS et le CP, d'établissements scolaires situés en France métropolitaine.

L'écriture du Personnage étant collective et encadrée par l'enseignant, la participation ne peut être faite que par l'enseignant de la classe, et une seule participation par classe est autorisée.

En cas de contestation, seuls les listings de LIRE DEMAIN et de AUZOU font foi.

Les personnes qui n'auront pas justifié de leurs Coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements ou utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du Concours.

LIRE DEMAIN et AUZOU se réservent le droit de procéder à toute vérification concernant l'application du Règlement. Notamment, toute inscription comportant des Coordonnées fausses, erronées ou incomplètes sera considérée comme nulle et sera, de ce fait, écartée de la participation au Concours.

La qualité de gagnant ne peut être valablement attribuée à une personne ne remplissant pas les conditions prévues au Règlement.

ARTICLE 3 - DUREE

Le Concours aura lieu du 9 décembre 2022 à 17h (fuseau horaire de Paris +1) au 17 mars 2023 à 23h59 (fuseau horaire de Paris +1) (ci-après la « *Durée* »).

ARTICLE 4 - PRINCIPE DU CONCOURS

Pour participer au Concours, le Participant doit successivement et cumulativement :

- **S'inscrire au formulaire accessible à l'URL suivant : <https://lire-demain.fr/concours-heros-du-cp> en remplissant les informations suivantes :**
 - Nom de l'établissement scolaire (maternelle ou élémentaire) ;
 - Prénom et Nom ;
 - Adresse email.

- **Respecter les règles d'écriture suivantes :**

Les Participants devront créer le Personnage en déterminant chacun des critères suivants :

Un prénom :

- Facile à lire en niveau 1 de la Série.

Un pouvoir :

- Quel est son pouvoir ? Ce pouvoir doit être nouveau par rapport à tous ceux déjà présents dans la Série.

La personnalité :

- 3 qualités, 3 défauts.

Hobbies :

- Qu'aime-t-il faire ? (jeu, activité...) ;
- Que déteste-il ?

Sa famille

- Qui sont ses proches ?
- A-t-il un animal de compagnie ?

Description physique :

- Cheveux (couleur ; coiffure...) ;
- La couleur de la peau ;
- Lunettes ou pas ;
- Fille ou garçon.

Habit :

- Quelle tenue ? robe, pantalon, salopette...
- Quelle tenue de super-héros (masque, cape, étoile...) ?

Avant la rentrée :

- Comment ressent-il sa nouvelle école, sa nouvelle classe ?
- Craintes, peur ?
- Excitation ?

La réalité :

- Comment se passe la rencontre avec les autres héros de la Série ?

- **Transmettre le Personnage (un par classe) exclusivement à l'adresse email communication@lire-demain.com.**

Les Participants devront remplir un document PDF qui sera fourni par LIRE DEMAIN ou AUZOU (sur l'URL de publication du Concours) pour participer au Concours, avant la fin de la Durée du Concours (date et heure de l'email d'envoi faisant foi) et comprenant :

Un dessin du personnage (format A4, page 2) :

- Personnage avec son prénom en action avec son pouvoir et la phrase de son pouvoir.

Carte d'identité : (page3) :

- Prénom ;
- Ses qualités / défauts ;
- Hobbies ;
- Sa famille ;
- Description physique.

Le pouvoir de super héros (page2) :

- Description de son pouvoir (donner un exemple de pouvoir mise en situation) ;
Ex : Noé est invisible quand il est timide.
- Sa tenue de super-héros (cape, bandeau, masque...).
- Sa tenue de tous les jours.

Le nouvel élève (page 4) :

- Appréhension de la nouvelle classe (excité, timide, inquiet...) ;
- Rencontre avec la nouvelle classe (il a apporté des bonbons, on lui a proposé de jouer...), rencontre avec les héros déjà existants de la Série.

Par ailleurs, un exemple sera fourni par LIRE DEMAIN et AUZOU (via l'URL du Concours), sur la base d'un personnage existant déjà au sein de la Série.

- **Transmettre avec le Personnage, uniquement à l'adresse email communication@lire-demain.com, les informations suivantes :**

Avant la fin de la Durée du Concours (date et heure de l'email d'envoi faisant foi) :

- Ses nom et prénom ;
- Son adresse postale ;
- Son numéro de téléphone ;

- Son email ;
- Le nom, l'adresse postale, le numéro de téléphone et l'adresse email de l'établissement scolaire (maternelle ou élémentaire) au sein duquel il est employé ;
- La classe à laquelle il y enseigne et qu'il représente pour la participation du Concours ;
- Code UAI de l'établissement scolaire.

L'email devra comporter dans son objet « *Concours Les Héros du CP* ».

Toute participation incomplète, illisible, erronée ou falsifiée sera rejetée, sans que la responsabilité de LIRE DEMAIN ou d'AUZOU puisse être engagée.

LIRE DEMAIN ou AUZOU ne sont en outre pas tenues d'informer les Participants en cas de survenance de l'un des événements mentionnés ci-dessus.

Toute déclaration mensongère d'un Participant entraîne son exclusion du Concours et la non attribution du lot qu'il aurait éventuellement gagné, sans que la responsabilité de LIRE DEMAIN ou d'AUZOU puisse être recherchée et engagée.

ARTICLE 5 - DETERMINATION DES GAGNANTS

Sera déclaré grand gagnant le Participant inscrit selon les modalités définies aux articles 2 et 4 du Règlement et qui sera sélectionné par un jury parmi les inscrits à concurrence du nombre de lots à attribuer (ci-après le « *Grand Gagnant* »).

Composition du jury (ci-après le « Jury ») :

- Jury n°1 : Professionnels du livre de AUZOU et LIRE DEMAIN ;
- Jury n°2 : Auteurs de la Série.

La sélection se fera de la manière suivante :

Parmi les Participants, 10 Personnages seront sélectionnés par le Jury n°1 sur les critères du respect des règles d'écriture listées à l'article 4 des présentes, aboutissement du travail pédagogique et créatif entrepris par les classes (ci-après les « *Gagnants Honorables* »).

La sélection par le Jury n°1 aura lieu le 13 avril 2023.

Le Jury n°1 transmettra les 10 Personnages ainsi sélectionnés au Jury n°2 le 14 avril 2023, qui sélectionnera le 20 avril 2023 le Grand Gagnant. Ce Grand Gagnant sera annoncé le lendemain le 21 avril 2023.

Le Grand Gagnant et les Gagnants Honorables seront désignés ci-après les « *Gagnants* ».

ARTICLE 6 - LOTS

Le Grand Gagnant remportera :

- **Une rencontre scolaire avec l'une des Auteurs de la Série, Joëlle Dreidemy** : d'une demi-journée en présentiel au sein de l'établissement scolaire s'il n'est pas trop loin

du domicile de l'Auteur, ou, dans le cas contraire, en visio-conférence. L'objet de cette rencontre sera notamment que l'Auteur puisse dessiner le Personnage avec les élèves ;

- **1 album de la Série pour chaque élève du Gagnant** : chacun d'une valeur unitaire indicative TTC de 4,95€ (quatre euros et quatre-vingt-quinze centimes).

La rencontre avec l'Auteur est soumise aux conditions de disponibilité de l'Auteur et de financement.

Le cas échéant, LIRE DEMAIN se charge du contact et de l'organisation de la venue de l'Auteur dans la classe en prenant en charge son déplacement.

Les 9 Gagnants Honorables sélectionnés par le Jury n°1 remporteront :

- **Pour les classes de CP** : un livre Compil LD d'une valeur unitaire indicative TTC de 12 € (douze euros), par classe ;
- **Pour les classes de GS** : deux albums niveau Super Débutant de la Série (*Vive le Vélo !* ISBN 9791039503778 et *A Paris !* ISBN 9791039506038) d'une valeur unitaire TTC de 4.95€ (quatre euros et quatre-vingt-quinze centimes) et un poster d'une valeur unitaire indicative TTC de 2€ (deux euros) pour décorer la classe, par classe ;
- **Pour les classes de double et triple niveau** : deux livres au choix de la Série d'une valeur unitaire indicative TTC de 4,95€ (quatre euros et quatre-vingt-quinze centimes), et un poster d'une valeur unitaire indicative TTC de 2€ (deux euros) pour décorer la classe.

Si des lots ne sont pas vendus ou ne sont pas vendus seuls dans le commerce, la valeur a été déterminée par une valeur moyenne constatée de produits similaires et présentant les mêmes caractéristiques que les produits proposés.

Les lots sont incessibles et intransmissibles.

Il est précisé que les lots sont fournis sous la responsabilité de LIRE DEMAIN ou AUZOU ou de la société partenaire du Concours, le cas échéant, qui sont seules habilitées à gérer toutes réclamations et tout éventuel litige à ce titre.

Les valeurs commerciales ci-dessus correspondent aux prix publics toutes taxes comprises couramment pratiqués à la date de rédaction du Règlement ; elles sont données à titre de simples indications et sont susceptibles de variation. Les éventuelles différences constatées entre lesdites valeurs et les valeurs réelles des dotations à la date de leur réception par les Gagnants ne seront pas remboursées. A l'inverse, si la valeur réelle des dotations venait à augmenter, les Gagnants n'auraient pas à leur charge la différence de prix.

Les lots sont strictement limités à leur désignation et ils ne comprennent pas les frais et prestations supplémentaires éventuellement liés à leur jouissance ou à leur utilisation, qui sont à la seule et unique charge des Gagnants. Ils ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leurs contre-valeurs en argent ni sous quelque autre forme que ce soit, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Toutes précisions complémentaires et tous renseignements pratiques pour la remise des lots seront donnés en temps utile aux Gagnants.

L'empêchement des Gagnants de bénéficier, en tout ou partie, du lot attribué et déterminé dans les conditions qui leur auront été explicitées, résultant de leur fait, pour quelque raison que ce soit, leur en fait perdre le bénéfice sans aucune possibilité de remboursement ou de contrepartie d'aucune sorte.

En cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, et notamment en cas de défaillance de son partenaire éventuel, LIRE DEMAIN ou AUZOU se réservent le droit de remplacer les lots manquants par des lots de valeur équivalente.

ARTICLE 7 - INFORMATION DES GAGNANTS ET DELIVRANCE DES LOTS

La délivrance des lots est subordonnée à la validité de la participation qui peut être à tout moment vérifiée par LIRE DEMAIN ou AUZOU et à l'absence de toute suspicion de tricherie.

Seuls les Gagnants seront informés du résultat de leurs participations et il ne sera adressé aucun appel téléphonique ou courrier postal ou e-mail aux Participants qui n'auront pas gagné, même en réponse.

Les Gagnants seront informés par courrier électronique ou par téléphone de leurs gains et des modalités de remise des lots, à l'adresse électronique ou au numéro de téléphone indiqué dans leurs Coordonnées.

Il est rappelé que les Participants font élection de domicile à l'adresse qu'ils auront indiquée lors de leur inscription au Concours.

Toute modification des Coordonnées renseignées au moment de la participation ayant pour conséquence l'impossibilité de contacter les Gagnants aux fins de remise de la dotation entrainera l'attribution de la dotation à un nouveau Gagnant désigné conformément au Règlement sans que le Gagnant déchu ne puisse émettre de revendication à l'encontre de LIRE DEMAIN ou AUZOU.

Les lots sont envoyés au plus tard d'ici le 5 juin 2023, après l'information des Gagnants de leurs gains. L'envoi des lots s'effectuera soit par LIRE DEMAIN ou AUZOU soit par son distributeur par voie postale ou par transporteur. Les frais d'envoi sont à la charge de LIRE DEMAIN ou AUZOU.

LIRE DEMAIN ou AUZOU ne sont pas responsables de la perte des lots par la Poste ou le transporteur, ni des délais d'acheminement ou de livraison, ni de leur état au moment où ils sont délivrés aux Gagnants. Le cas échéant, il appartient au Gagnant de refuser un colis visiblement abîmé et d'effectuer seul toute démarche auprès de la Poste ou du transporteur selon que le lot lui a été remis par l'un ou l'autre.

Les lots non réclamés avant le 2 septembre 2023 reviennent définitivement à LIRE DEMAIN ou AUZOU.

Si un Gagnant ou ses représentants légaux souhaitent retourner les lots à LIRE DEMAIN, AUZOU ou à son distributeur, aucun remboursement des frais d'envoi ne sera effectué de la part de LIRE DEMAIN, AUZOU ou de son distributeur.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITES

La responsabilité de LIRE DEMAIN ou de AUZOU ne saurait être tenue responsable si une personne :

- Subissait une panne technique quelconque (état de la ligne, incident serveur, déconnexion accidentelle, etc...);
- Ne pouvait participer au Concours ;
- Fournissait des Coordonnées inexactes ou incomplètes ne permettant pas de l'informer de son gain ou de lui faire parvenir le lot éventuellement attribué ;
- Ne remplissait pas les conditions prévues pour bénéficier d'un lot.

La participation au Concours par internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des technologies utilisées par l'Internet et les technologies qui y sont liées, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption et plus généralement les risques inhérents à toute connexion et transmission, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur Internet.

En conséquence, LIRE DEMAIN ou AUZOU ne saurait en aucune circonstance être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative :

- De toutes informations et/ou données renseignées par les Participants via le formulaire de participation mentionné à l'article 4 des présentes ;
- De la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- De tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Concours ;
- De défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- De perte de tout courrier papier ou électronique et plus généralement de perte de toute donnée ;
- Des problèmes d'acheminement ;
- Du fonctionnement de tout logiciel ;
- Des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- De tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
- De toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Concours ayant endommagé le système d'un Participant.

Il est précisé que LIRE DEMAIN ou AUZOU ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du Concours, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque de l'envoi d'email et des pièces jointes. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

L'envoi de la participation au Concours se fait sous l'entière responsabilité du Participant.

LIRE DEMAIN ou AUZOU peut se prévaloir, notamment aux fins de preuve, de tout acte, fait ou omission, des programmes, fichiers, données, enregistrements, opérations et autres éléments (tel que des rapports de suivi ou autres états) établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par LIRE DEMAIN ou AUZOU, notamment dans ses systèmes d'information, en rapport avec l'utilisation des e-mails et des pièces jointes.

Les Participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments communiqués ou échangés entre les parties, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve. Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et ils sont redevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document établi, reçu ou conservé par écrit.

LIRE DEMAIN et AUZOU se réservent le droit d'annuler, modifier, suspendre ou prolonger le Concours à tout moment, pour toute raison, et sans que leur responsabilité ne puisse être recherchée et engagée de ce fait.

Elles pourront également, à tout moment et pour toute raison, remplacer les dotations par des dotations de nature ou de valeur commerciale similaire ou supérieure et aucune indemnisation ne pourra être réclamée à ce titre.

LIRE DEMAIN ou AUZOU ne peut être tenu responsable si, par suite d'incidents techniques d'Internet, des participations ne lui sont pas parvenues.

LIRE DEMAIN ou AUZOU ne peut être tenu pour responsable pour des problèmes d'acheminement ou de livraison des lots.

LIRE DEMAIN et AUZOU déclinent toute responsabilité pour tous dommages qui pourraient survenir à l'occasion du mauvais usage des dotations attribuées et exclut toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction d'un Gagnant concernant les dotations.

ARTICLE 9 - RECLAMATIONS

Pour être prises en compte, les éventuelles réclamations au Concours doivent être adressées par écrit et à l'adresse suivante : LIRE DEMAIN, 24-32 rue des Amandiers 75020 PARIS, et au plus tard 3 (trois) mois après la fin de la Durée du Concours.

Si les Coordonnées communiquées par le Participant ne permettent pas de l'informer de son gain ou de lui faire parvenir, il perd la qualité de Gagnant et ne peut effectuer aucune réclamation.

LIRE DEMAIN ou AUZOU pourra annuler tout ou partie du Concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou lors de la détermination du Gagnant. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait par un Participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Concours sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

ARTICLE 10 - COUTS ET REMBOURSEMENT DE LA PARTICIPATION AU CONCOURS

Le remboursement de l'envoi de la participation via le formulaire mentionné à l'article 4 des présentes peut être obtenu sur demande écrite auprès de LIRE DEMAIN adressée à LIRE DEMAIN, 24-32 rue des Amandiers 75020 PARIS.

Le remboursement de l'envoi de la participation via le formulaire mentionné à l'article 4 des présentes est limité au temps raisonnable de connexion devant permettre de participer au Concours. Ce temps est fixé à 10 minutes en connexion haut débit et à 12 minutes en bas débit. Le contenu de cette demande doit préciser le nom du Concours, les Coordonnées du Participant, la date et l'heure de l'envoi du formulaire. La demande doit également être accompagnée de la facture détaillée complète de l'opérateur fournisseur de l'accès internet au nom du Participant ou de son représentant légal (joindre un justificatif le cas échéant), ainsi que d'un RIB / IBAN au nom du participant ou de son représentant légal (joindre un justificatif le cas échéant) pour permettre le remboursement.

Les demandes de remboursement visant une participation par le biais d'une connexion limitée ou d'une ligne mise à disposition dans un cadre professionnel ne sont pas prises en compte.

La demande doit être formulée dans les 3 (trois) mois suivant la fin du Concours (le cachet de la Poste faisant foi). Il n'est donné aucune suite aux demandes incomplètes, illisibles, erronées, ou tardives.

Les remboursements, qui seront faits exclusivement en euros, seront envoyés par virement bancaire dans un délai de 6 (six) mois maximum après réception de la demande.

Les frais d'affranchissement de la demande de remboursement de la participation sont remboursés dans la limite d'un timbre tarif national lent de moins de 20 (vingt) grammes, sur demande expresse formulée dans le même courrier.

ARTICLE 11 - RESPECT DE LA VIE PRIVEE

Dans le cadre de l'organisation du Concours, LIRE DEMAINE et AUZOU (ou tout prestataire technique désigné par ces dernières) sont amenées à collecter des données à caractère personnel concernant les Participants et les Gagnants, telles que noms, prénoms, courriels, adresse postale, numéros de téléphone, date et heure de participation (ci-après les « *Données Personnelles* »).

Le traitement des Données Personnelles des Participants est fondé sur l'exécution du Règlement.

En effet, conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après « *RGPD* »), le traitement de leurs Données Personnelles est nécessaire à :

- Leur participation au Concours dans le respect du Règlement ;
- La gestion du Concours par LIRE DEMAINE et AUZOU ;
- L'exécution du Règlement.

A défaut de quoi la participation du Participant ne pourra être prise en compte.

Les Données Personnelles sont destinées à LIRE DEMAINE et AUZOU qui sont Responsables de Traitement (Direction Editoriale, Marketing, RH, Juridique) et pourront être transmises à ses prestataires et partenaires dans le cadre de l'organisation du Concours.

Ces données seront conservées par LIRE DEMAINE et AUZOU pendant toute la durée du Concours et pour une durée maximale de 3 (trois) ans à compter de la fin du Concours. Cette durée peut être augmentée pour permettre à LIRE DEMAINE et AUZOU l'exercice ou la défense de leurs droits en justice.

Conformément à la législation en vigueur, chaque Participant dispose auprès de LIRE DEMAINE et AUZOU (LIRE DEMAINE ou AUZOU EDITIONS, Service Juridique, 24-32 rue des Amandiers – 75020 Paris) d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité ainsi que d'un droit d'opposition et de limitation du traitement quant à ses Données Personnelles.

Dans le cadre de l'exercice de ses droits, un justificatif d'identité peut être demandé par LIRE DEMAINE ou AUZOU. L'exercice d'un de ses droits peut être refusé au Participant si sa demande ne remplit pas les conditions posées par la législation en vigueur. Dans cette hypothèse, le Participant en sera dûment informé par LIRE DEMAINE ou AUZOU.

En outre, le Participant peut introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, la CNIL pour le territoire français, selon les conditions et modalités prévues par le RGPD.

ARTICLE 12 - CITATION DU NOM DES GAGNANTS

Les Gagnants autorisent expressément et gracieusement LIRE DEMAIN et AUZOU à diffuser publiquement le nom des établissements scolaires qui ont gagné les Lots à des fins d'information des autres Participants, sans prétendre à d'autres droits ou rémunérations que les lots leur revenant. Cette publication peut avoir lieu sur le site internet <https://lire-demain.fr/> de LIRE DEMAIN ou sur le site internet <https://www.aizou.fr/> de AUZOU, ou sur les réseaux sociaux de LIRE DEMAIN ou de AUZOU. Cette publication est fondée sur l'intérêt légitime de LIRE DEMAIN et de AUZOU d'informer les autres participants des Gagnants du Concours. Les Gagnants peuvent s'y opposer conformément aux dispositions de l'article 11 du Règlement.

ARTICLE 13 - PORTEE ET ACCESSIBILITE DU REGLEMENT

Les éventuelles modifications au Règlement feront l'objet d'avenants, qui feront alors l'objet d'un enregistrement de la même manière chez un commissaire de Justice.

Le fait de participer à ce Concours implique l'acceptation pure et simple du Règlement dans son intégralité y compris de ses éventuels avenants.

Le Règlement, est déposé à l'étude SCP ABC JUSTICE, 26 rue de l'Etoile, 75017 Paris.

Le Règlement pourra être consulté par téléchargement gratuit à partir de cette page : <https://lire-demain.fr/concours-heros-du-cp>.

Une copie du Règlement sera adressée gratuitement à toute personne qui en fera la demande écrite à l'adresse suivante : LIRE DEMAIN, 24-32 rue des Amandiers, 75020 Paris, France.

Les frais d'envoi postal de la demande de Règlement seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande écrite accompagné d'un RIB / IBAN au nom du demandeur. Une seule demande de copie de Règlement sera remboursée par foyer (même nom, même adresse postale).

Contacts :

- Pour LIRE DEMAIN : communication@lire-demain.com
- Pour AUZOU : lequipe@auzou.com

ARTICLE 14 - LOI ET JURIDICTION

Le Règlement est soumis à la loi française. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du Règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige relatif au Règlement sera de la compétence des tribunaux de Paris.